

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2017
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Valérie HIRTZ

Procuration : Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

TABLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

- Vu la délibération du 27 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le projet de cahier des charges relatif au mobilier pour la mairie et autorisé le Maire à organiser la consultation nécessaire pour l'acquisition du mobilier,
- Vu la délibération du 23 mai 2017 par laquelle le Conseil municipal décide d'annuler le cahier des charges approuvé lors du Conseil municipal du 27 mars 2017 et de demander des devis séparés,
- Vu les nouveaux devis reçus,
- Entendu Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, qui présente au Conseil le comparatif des offres reçus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir le devis proposé par l'ébénisterie FABAR, sise 67140 BARR, pour la table d'honneur de la mairie, pour un montant HT de 1 595,69 €,
- DÉCIDE de retenir l'option verre fusing, pour un montant HT de 164,00 €,
- PRÉCISE que l'essence retenue pour la table est du frêne naturel, finition mate et les pieds en bois foncé,
- AUTORISE le Maire à signer les devis pour accord,
- DIT que la dépense sera imputée au compte 21311 – opération 1015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

PROJET LOCAL TECHNIQUE ET SANITAIRES

- Les membres du Conseil municipal se sont réunis ce jour avant le Conseil municipal, avec M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin, concernant le projet du local technique, suite à la réunion des Commissions réunies du mardi 6 juin 2017 à 19 h 30. M. Bayer a présenté aux membres du Conseil la nouvelle esquisse du projet. Après discussion, les membres arrêtent le projet souhaité et demandent à M. Bayer de réaliser une nouvelle étude qui sera présentée lors de la réunion qui aura lieu le lundi 24 juillet 2017 à 19 h 00, avant le Conseil municipal.

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

3.1 Compte rendu du conseil d'école extraordinaire

M. le Maire fait le compte rendu du Conseil d'école extraordinaire qui a eu lieu le 3 juillet 2017 concernant les rythmes scolaires. La demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours a été acceptée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ce jour.

3.2. Réception 13 juillet

Les membres du Conseil organisent la préparation de la cérémonie du 13 juillet 2017.

3.3. Astreintes des ouvriers communaux

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait part au Conseil de l'obligation de la mise en place d'astreintes pour les ouvriers communaux pour la période de déneigement. En effet, après entretien avec le centre de gestion, l'agent doit être soumis au régime d'astreinte. En termes de temps de travail, il existe des garanties minimales qui s'imposent à l'employeur.

Le projet de délibération devra être soumis au Comité Technique Paritaire avant de pouvoir être délibéré par le Conseil municipal pour la mise en place. Il faudra donc définir la période à laquelle les agents seront mis en astreinte ainsi que les modalités. Le prochain CTP se tiendra en septembre 2017. Le Conseil prend acte de l'information, la période d'astreinte sera définie lors du prochain Conseil.

3.4 Droit de préférence sur les parcelles boisées

M. le Maire présente le droit de préférence sur la parcelle boisée déposée par Me Isabelle KUHN-MAGRET, Notaire à ROSHEIM, suite au projet de vente d'une parcelle de bois cadastrée section 38 n° 27 de 27,74 ares, au lieudit « Zwoelfacker ». Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code forestier.

3.5 Demande de subvention

La Commune a réceptionné une demande de subvention de la Croix Blanche de Barr. Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à cette requête.

-
- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil que le **nouveau site Internet** de la Communauté des communes qui héberge les pages de Stotzheim va être mis en ligne au plus tard fin juillet. Or, les anciennes pages figurant sur le site actuel de la commune n'ont pas été reprises. Pour l'instant, les pages sont vides et tout le travail de restructuration et de retranscription reste à faire. Elle a contacté le webmaster et le responsable informatique de la Communauté des communes qui lui ont laissé entendre que ce travail relevait de la commune. La Commission Communication se réunira le mardi 11 juillet à 14 h pour démarrer la réflexion et la saisie.
 - Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil que les **ordinateurs portables** pour les classes de Mmes Dipatrizio et Duplessis ont été livrés et installés par le RAIP. Tout est opérationnel pour la rentrée prochaine.
 - M. le Maire fait le point concernant le **chantier de la mairie**. Le déménagement de la mairie aura lieu comme prévu les 11 et 12 juillet 2017.
 - Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, informe de la **fuite d'un robinet** au cimetière.
 - Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe qu'une **fête de fin d'année** sera organisée à la **Cantine / Garderie**. À cette occasion, la Commune offrira une brioche et des jus de fruits.
 - Une demande concernant le passage de la **balayeuse** a été reçue en mairie. La balayeuse interviendra, comme d'habitude, avant le passage du Jury pour le concours fleurissement. La date n'est pas connue à ce jour.
 - Le **prochain conseil municipal** aura lieu le 24 juillet 2017 à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 11

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture le 21 juillet 2017.*

Extrait certifié conforme, Le Maire